



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ARRETE DU MAIRE N° SG/221/2020

OBJET : Arrêté portant fermeture provisoire de l'aire de jeux – Parc de Gazinet sis Rue Jules Ferry à Cestas.

Le Maire de la Commune de Cestas,

Vu les articles L.2212-1 à L.2213-5 du code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire ses pouvoirs de Police ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;

Considérant que les équipements de loisirs implantés dans l'aire collective de jeux au Parc de Gazinet présentent une non-conformité ou un danger pour l'utilisateur ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés, et notamment des enfants, sur le territoire communal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'aire de jeux situé au Parc de Gazinet, sis Rue Jules Ferry est fermé et son accès est interdit au public, à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site ; une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le chef de Brigade de Gendarmerie de Cestas
- M. le chef de la Police Municipale
- M. le chef de Centre de Secours de Cestas

CESTAS, le 3 Juillet 2020

Le Maire

Pierre DUCOUT

*Pour le Maire, l'Adjoint délégué à
l'Urbanisme, aux Travaux*

Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020



Henri CELAN